

TSBM —Assemblée générale du 03/07/2021

Mesdames, Messieurs bonjour et merci de votre présence.

En premier lieu nous devons vérifier le quorum.

Pour la saison sportive 2020-2021, le nombre de nos adhérents est de 137.

Le quorum, est donc pour cette année de 46 membres présents ou représentés.

Il est atteint à 14 heures 15 minutes.

59 adhérents sont présents ou représentés sur un total de 137, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Élection des commissaires aux comptes :

Je remercie par avance les deux adhérents qui voudront bien vérifier les comptes pendant l'assemblée et nous faire part de leurs remarques lors de la présentation du rapport financier. Il est fait appel à candidatures.

Les adhérents qui sont candidats et sont donc proposés au vote de l'assemblée pour être commissaires aux comptes sont monsieur GOMILA Bernard et monsieur PEREZ Jean-François.

Leur candidature est soumise au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, ils sont donc élus à l'unanimité. Ils se retirent avec l'ensemble de la comptabilité pour vérification.

Rapport moral

La pandémie COVID19 a réduit notre activité à presque rien. Nous avons, dès que cela a été possible, organisé des séances de tir le samedi après-midi avec prise de rendez vous préalable et avec une jauge réduite en ce qui concerne le nombre de tireurs présents sur les pas de tir. Cela a été possible grâce à l'engagement des responsables de pas de tir que je tiens à remercier chaleureusement en votre nom à tous.

L'entretien:

Les stands ont continués à être entretenus malgré tout et je tiens à remercier les bénévoles qui ont œuvré pour cela. Pendant la crise sanitaire nous avons supprimé les poubelles. Nous les avons rétablies et vous demandons de trier vos déchets, le papier, le plastique et les douilles de 22 LR laiton. Nous ne collectons aucun autre déchet et surtout pas les déchets alimentaires ainsi que leurs emballages. Merci de votre compréhension.

Travaux:

les travaux de réfection de nos toitures ont été faits.

La facture a été payée par le GILL (émanation des CE de Marcoule) et nous avons participé financièrement à hauteur de quinze mille euros.

Dans la foulée des travaux nous avons fait réparer les dégradations, dues aux intempéries, dans notre pas de tir 10 mètres et fait réaliser le parement du mur du fond du pas de tir 25 mètres.

Puis deux bénévoles sont venus peindre pour donner à ces locaux une ambiance plus chaleureuse.

Nous avons également réuni une équipe de bénévoles pour remplacer les pare-balles usagés sur les pas de tir 25 et 100 mètres.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à ces différents travaux.

Rapport sportif:

Toutes les compétitions officielles ont été annulées, il n'y a donc pas de palmarès à présenter à cette assemblée.

Après lecture du rapport moral et du rapport sportif le président les soumet au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, les rapports moral et sportif sont votés à l'unanimité.

Tarifs des licences:

Le prix de la licence vient d'être fixé par l'AG extraordinaire que nous venons de tenir.

Rapport financier:

Le rapport financier est présenté et détaillé par le trésorier.

Le trésorier présente les comptes de l'association, le bilan et les comptes annexes.

Les commissaires aux comptes n'ont décelé aucune anomalie dans les comptes et les documents comptables qui leur ont été remis.

Le président soumet le rapport financier au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, une abstention, la proposition est adoptée à la majorité.

Questions diverses:

Une question est posée concernant la réouverture des stands à l'issue de la levée des restrictions sanitaires.

Le président annonce que les pas de tir 25 mètres et 100 mètres sont ouverts le samedi après-midi et le mercredi après-midi entre 14 et 17 heures, une permanence y est assurée.

Pour les autres jours de la semaine le président demande à ce que des adhérents veuillent bien s'engager à tenir une permanence. Il leur faudra s'engager sur une demi-journée par semaine et s'y tenir, assurer l'ouverture et la fermeture du stand, assurer la sécurité du pas de tir conformément à notre règlement intérieur et aux consignes de sécurité de la Fédération Française de Tir et veiller au respect de nos installations et matériels mis à leur disposition.

M. GOMILA Bernard et M. HANNION Didier se portent candidats pour tenir une permanence sur le pas de tir 25 mètres le jeudi après-midi de 14 à 17 heures.

M. BIANCO Yves se porte volontaire pour assurer une permanence sur le pas de tir 100 mètres le mardi après-midi de 14 à 17 heures.

Il est débattu librement sur le sujet de la possible vente par le GILL (émanation de CE de marcoule) de terrains et installations de la zone de Berret que nous utilisons. Comme aucune information définitive ne nous a été communiquée nous ne pouvons pas en dire plus et restons dans l'incertitude quant à notre avenir.

Mais nous devons continuer à maintenir nos installations au plus haut niveau de sécurité et donc à investir pour pouvoir continuer à pratiquer notre sport.

Aucune autre question diverse n'étant proposée par l'assemblée, à 15h 45mn le président lève la séance après avoir remercié vivement les participants.

Le président
Jean-Pierre VIALLE

Le trésorier
Olivier ANTOINE

Le secrétaire
Guillem QUATRECASAS